

## **CAPA Hors-classe des professeurs certifiés (11 juin 2020)**

Madame la Rectrice,

Nous sommes réunis ce jour pour la CAPA concernant l'accès à la hors classe des certifiés et les congés formation.

Le SNES-FSU tient d'abord à rappeler son opposition à la suppression annoncée des compétences des commissions administratives paritaires (CAP) en matière de promotion et de mobilité, mesure qui va favoriser une gestion opaque. Si l'on en croit les dernières déclarations d'Olivier Dusopt, ministre de la fonction publique, les collègues ne pourraient pas, comme pour le mouvement, s'appuyer sur l'article 14bis de la loi de 84 pour exercer un recours individuel contre les décisions défavorables et être défendus, dans ce cadre, par une organisation syndicale représentative.

Cette éviction des représentants du personnel marquera de facto un nouveau tournant pour les carrières de tous les agents, toutes catégories confondues.

### **Crise sanitaire :**

Le manque de clarté et d'anticipation de l'administration a accru fortement les inquiétudes des personnels sur la capacité de l'institution à assurer leur sécurité. La confiance est fortement ébranlée et il faudra à l'avenir travailler à retisser ce lien indispensable au fonctionnement de l'institution. Restaurer cette confiance entre les personnels et l'institution, entre les familles et l'école après une telle épreuve est un objectif que nous pourrions partager. Cela suppose de la part de l'éducation nationale et du gouvernement des décisions et des actes forts, à commencer par le retour sur la loi de transformation de la fonction publique et peut-être l'arrêt, ou a minima la réduction, des communications intempestives et contradictoires du ministre. Il est important, à ce sujet, que les décisions qui seront prises concernant la rentrée de septembre soient communiquées à l'ensemble des personnels avant la fin de l'année scolaire.

La pandémie et son pilotage approximatif en ce qui concerne l'éducation nationale ne nous fait pas oublier les désastreuses réformes imposées aux personnels, alors qu'elles ont été rejetées au sein des instances (CTMEN, CSE...) à la fois par les représentants des personnels et des parents d'élèves : réforme du lycée et du baccalauréat, réforme des retraites. Cette réforme régressive est faite pour diminuer les pensions de toutes et tous, de fait, les personnels enseignants en seraient les grands perdants. Certes, elle est gelée, mais nous craignons que pour ce gouvernement le monde d'après soit le même que le monde d'avant, ce qui justifie d'autant plus notre détermination à défendre, pour une majorité des collègues, le passage à la hors-classe le plus rapidement possible.

### **Promotion à la hors-classe :**

Concernant la CAP d'aujourd'hui, nous rappelons que l'objectif affiché du PPCR est que la hors-classe devienne une perspective de fin de carrière pour tous, puisque chaque agent doit pouvoir parcourir sa carrière sur au moins deux grades, sauf exception sur avis motivé. Nous nous satisfaisons aussi de l'existence d'un barème national qui permet d'uniformiser les pratiques entre les académies, au profit des personnels. De même, nous sommes satisfaits de la correction apportée sur le calcul de l'incrémentation des années d'ancienneté dans la plage d'appel : cela nous permet de repartir sur un tableau propre cette année.

Ce nouveau barème hors-classe permet maintenant de promouvoir en majorité des collègues du 10<sup>e</sup> échelon, bien que nous regrettons qu'il en reste encore 18 non promus au 11<sup>e</sup>.

Par ailleurs, l'administration peut priver de promotion des collègues en maintenant les oppositions de la part de Madame la Rectrice. Cela concerne 12 collègues.

Ainsi, des collègues, au 11<sup>e</sup> échelon se voient refuser de nouveau une promotion cette année. Nous souhaiterions avoir connaissance d'un rapport récent et détaillé à leurs sujets, ainsi que les mesures d'accompagnement qui ont logiquement dû leur être proposées.

Nous nous interrogeons sur la proportion importante d'oppositions (4/12) que nous constatons en STI.

Nous souhaitons également nous assurer que tous les collègues éligibles à la retraite ont parcouru leur carrière sur au moins deux grades. Est-ce le cas ? Nous avons repéré des collègues qui sont nés en 1958 et avant. Nous vous demandons de nous préciser leur situation à la prochaine rentrée.

Nous avons également repéré des collègues qui ont disparu du tableau depuis l'an dernier. Sans doute s'agit-il de collègues en retraite mais nous avons aussi des collègues nés après 1970. Nous vous demandons aussi des précisions sur ces situations.

### **Congés formations :**

Malgré une volonté ministérielle affichée et proclamée que les enseignants aient les moyens de se former tout au long de leur carrière, la baisse ou la stagnation du nombre des collègues proposés par l'administration pour le congé de formation nous inquiète fortement : nous dénonçons donc l'indigence des moyens attribués à notre formation continue : seulement 12 demandes sur 61 ont été acceptées. De plus, nous sommes surpris que des 1ères ou 2èmes demandes aient été prioritaires sur des 4èmes demandes.

Merci.